

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI
CONTENTIEUX & JUSTICE

Usumbura, le 24 octobre 1956

(14)

N°13/03/25 26

Ruhengeri



2232

Transmis à Monsieur le Gardien de Prison
à **KIGALI** **deux**....., copies d'une ordon-
nance en date du **22 octobre 1956**.... accordant
la libération conditionnelle **à la détenue**....
BAGIRINKA RE 67/56

Le Chef du Service Provincial
du Contentieux et de la Justice,
E. DUCARME

Conseiller Juridique.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KISENYI
COMMISSARIAT DE POLICE.-

Kisenyi le 9 novembre 1956.-
de

P
classé
16 XI 1956 (1) N° 1995/Pris/5.-
13/03
4341

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

Libération conditionnelle.-
détenue BAGIRINKA.-

✓ C.P.I. à Monsieur le Chef du Service du Contentieux et de la Justice à USUMBURA.-
Kisenyi, le 9 novembre 1956.-
Le Gardien de Prison
FALMAGNE A.

C.P.I. à Monsieur le Gardien de Prison de Résidence à Kigali, suite à son transmis n° 2.382/E.562-1- du 2.II.1956. *à jour*
Kisenyi, le 9 novembre 1956.-
Le Gardien de Prison
FALMAGNE A.

À Monsieur le Gardien de Prison

à

K I B U Y E.-

Monsieur le Gardien de Prison,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'Ordonnance du 22/10.1956 accordant la libération conditionnelle à la détenue BAGIRINKA, transférée à KIBUYE le 19.4.1956.-

LE GARDIEN DE PRISON
FALMAGNE A.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden: